

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA
XIV^E SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
de la Commission de coopération environnementale
tenue les 26 et 27 juin 2007
à Morelia, dans l'État du Michoacán, au Mexique**

Le Conseil a tenu sa XIV^e session ordinaire les 26 et 27 juin 2007 à Morelia, dans l'État du Michoacán, au Mexique. Le ministre titulaire du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique, M. Juan Elvira Quesada, présidait la séance, alors que l'administrateur de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, M. Stephen L. Johnson, et le ministre de l'Environnement du Canada, M. John Baird, représentaient ces deux pays. Le directeur exécutif de la CCE, M. Adrián Vázquez, représentait le Secrétariat, et la secrétaire du Conseil, M^{me} Nathalie Daoust, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres délégués et des invités spéciaux y assistaient également (voir l'**annexe A**).

Point 1 Réception de bienvenue et ouverture officielle de la XIV^e session ordinaire du Conseil

Le maire de Morelia, M. Carlos Macouzet, prend la parole en premier pour souhaiter la bienvenue à toute l'assistance dans la ville de Morelia. Il souligne ensuite l'importance que revêt la participation du public à l'examen des questions environnementales et affirme que celle-ci peut avoir une grande incidence sur les travaux d'un organisme tel que la CCE. Il remercie le Conseil de s'être réuni et le félicite à l'avance des résultats qu'il obtiendra à l'issue de la session.

Le directeur exécutif de la CCE, M. Vázquez, déclare de son côté que la CCE connaît la réussite et il forme le vœu que cette réunion donnera à nouveau un élan à la coopération environnementale à l'échelle nord-américaine.

La présidente du CCPM, M^{me} Irene Henriques, souligne quant à elle que la CCE a été créée pour faciliter la coopération entre les trois pays et que la contribution du public aux travaux de cette dernière ainsi que le rôle de chef de file des trois gouvernements représentent les principaux éléments pour obtenir des résultats sur le plan environnemental dans l'ensemble du continent.

Dans ses premières observations, le ministre Baird félicite le Mexique de son plan concernant les changements climatiques et souligne l'importance que revêt la coopération trilatérale pour améliorer la qualité de l'air sur les plans régional et continental en faisant remarquer que cette question constitue une priorité pour le gouvernement canadien. Il déclare également que les trois pays partagent l'énorme responsabilité de protéger l'environnement nord-américain, tout en précisant que la CCE représente un mécanisme important pour atteindre cet objectif.

Pour ce qui est de l'administrateur Johnson, il considère que la CCE constitue un catalyseur d'actions concertées et que cette réunion offre l'occasion de faire état des réalisations obtenues grâce à la collaboration des gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux, des administrations municipales, des organismes gouvernementaux et environnementaux, du secteur privé et de tous les intervenants. Il mentionne également le rôle de rassembleuse que joue la CCE, étant donné qu'elle réunit les personnes compétentes pour protéger l'environnement nord-américain et des espèces telles que le marsouin du golfe de Californie et le monarque. Il affirme aussi que la CCE offre une tribune qui permet aux trois pays de s'employer à atteindre un but commun, et il réitère l'engagement des États-Unis à soutenir la CCE et à promouvoir une Amérique du Nord plus propre, plus saine et viable.

Le ministre Elvira Quesada ouvre ensuite officiellement la XIV^e session ordinaire du Conseil de la CCE et affirme que cette réunion est importante parce qu'elle permet aux trois pays de coopérer et d'interagir avec la société civile. Il déclare aussi que la CCE a connu de grandes réalisations, notamment en favorisant une diminution de l'emploi des substances chimiques dangereuses. Il mentionne également le fait que le Mexique est désireux de favoriser la conservation des forêts pour mener à bien les travaux de la CCE et contrer également les incidences négatives des changements climatiques.

En dernier lieu, le gouverneur du Michoacán, M. Lazaro Cárdenas Batel, souhaite la bienvenue dans son État aux invités d'honneur et au public. Il félicite à son tour la CCE car, selon lui, ses travaux permettent d'établir un partenariat trinational dans la perspective de viabiliser l'environnement. Il estime par ailleurs important d'élaborer des politiques publiques à l'échelon national pour assurer une réussite trinationale.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et compte rendu des réalisations de la CCE par son directeur exécutif

À titre de président, le ministre Elvira Quesada déclare que cette session publique est destinée à étoffer les discussions et à échanger des informations. Après que les membres du Conseil aient adopté l'ordre du jour provisoire sans y apporter de modification, le ministre Elvira Quesada invite le directeur exécutif à rendre compte des réalisations de la CCE au cours de la dernière année et à faire ensuite part au Conseil des questions qui suscitent de l'intérêt (aux termes du paragraphe 5(3) des *Règles de procédures du Conseil*). (L'ordre du jour de la session du Conseil figure à l'**annexe B** et le compte rendu complet du directeur exécutif à l'**annexe C**.)

Point 3 Rôle catalyseur de la CCE en vue d'obtenir des résultats tangibles en Amérique du Nord en matière d'environnement

Point 3.1 Amélioration de l'accès à l'information environnementale

Point 3.1.1 Amélioration de l'accès à des données comparables sur les polluants

Le gestionnaire du programme d'information environnementale, M. Cody Rice, fait état des progrès accomplis par la CCE en vue de dresser un tableau uniforme de la pollution industrielle en Amérique du Nord à partir des données de 2004, y compris celles du

Mexique. Il déclare qu'un nouvel outil cartographique adapté à Google Earth a été mis au point par la CCE et les services d'atlas des trois pays pour que le public puisse avoir accès aux données sur la pollution déclarées aux endroits précis où sont situés les établissements industriels du Canada, du Mexique et des États-Unis. M. Rice indique également que la CCE pourrait se servir de Google Earth pour diffuser d'autres couches cartographiques représentant, entre autres, les écorégions et la répartition de la population. Les membres canadien et américain du Conseil félicitent tous deux le Mexique pour l'instauration de son registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP) à déclaration obligatoire, lequel permettra d'établir le premier registre général de ces rejets et transferts pour l'ensemble de l'Amérique du Nord. Le ministre mexicain déclare que son pays s'est engagé à poursuivre ses efforts afin d'améliorer son RRTP et d'y incorporer les données nécessaires pour accroître sa comparabilité. Les membres du Conseil conviennent de la valeur de l'outil cartographique adapté à Google Earth et apportent leur soutien à son évolution afin qu'il comporte davantage de données environnementales. (Le diaporama complémentaire figure à l'**annexe D**)

Point 3.1.2 Coopération en matière de gestion de la qualité de l'air

Une représentante américaine membre du Groupe de travail sur la qualité de l'air en Amérique du Nord, M^{me} Sue Stendebach, présente un projet de vision pour que la CCE collabore à la gestion de cette qualité de l'air dans l'ensemble du continent. Elle fait état des travaux de la CCE et des Parties dans ce domaine, ainsi que des possibilités et des défis que présente un renforcement de cette collaboration, et sollicite l'appui du Conseil en vue d'élaborer une stratégie dans ce domaine d'ici 2009. Le Conseil admet que les trois pays doivent travailler de concert en vue de réduire les émissions atmosphériques et leurs répercussions environnementales, et reconnaît que la CCE est très bien placée pour aider les Parties à atteindre cet objectif commun. Il prescrit au Groupe de travail de collaborer avec la CCE en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans le projet de vision et d'élaborer une stratégie d'ici 2009. Les États-Unis estiment important, lors de l'élaboration de cette stratégie, de tenir compte des activités réalisées à l'échelon national en matière de gestion de la qualité de l'air, mais ajoutent que l'accord conclu avec les autres pays du G8 en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale réclame des stratégies locales, et que la collaboration concernant ces gaz devrait faire partie intégrante de la stratégie de la CCE au sujet de la qualité de l'air. Le Canada, quant à lui, estime important de veiller à la comparabilité des données sur la pollution atmosphérique et fait état d'un certain nombre d'activités connexes qui pourraient éclairer la stratégie de la CCE, notamment celles destinées à réduire les émissions dans le secteur de l'automobile. Les trois Parties conviennent de la nécessité de réduire les émissions dont ce secteur est responsable, et le Mexique exprime son intention d'organiser une tribune sur le transport durable tout en soulignant le fait qu'il est essentiel que les véhicules usagés importés soient conformes aux normes des trois pays. (Le diaporama complémentaire figure à l'**annexe E**.)

Point 3.2 Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

Point 3.2.1 Protection du marsouin du golfe de Californie

Le directeur de l'*Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie), M. Adrián Fernandez, présente une stratégie au Conseil en vue de protéger et de rétablir la population de marsouins du golfe de Californie, laquelle prévoit la prise de mesures trinacionales dans le cadre d'un projet de plan d'action nord-américain de conservation (PANAC) de cette espèce. Le Conseil convient d'apporter une aide urgente au Mexique et adopte la résolution n°07-13 prescrivant au Secrétariat d'entreprendre des efforts concertés pour élaborer un tel plan afin de rétablir la population de ce marsouin et de favoriser des modes de subsistance durables à l'échelon local. Le Mexique mentionne son intention d'investir 4 millions de dollars américains pour régler ce problème. (Le diaporama complémentaire figure à l'**annexe F**.)

Point 3.2.2 Protection du monarque

Le directeur de la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Commission nationale des aires naturelles protégées), M. Ernesto Enkerlin, présente un projet visant à protéger le monarque en recourant à une nouvelle approche multilatérale et globale. Le Mexique mentionne qu'il a déployé des efforts dans le secteur forestier en plantant des arbres et en s'attaquant à l'exploitation forestière illicite afin de protéger cette espèce. Rappelant le parcours migratoire du monarque dans les trois pays, le Conseil convient d'appuyer le projet et adopte la résolution n°07-09 prescrivant au Secrétariat de soutenir la coopération permanente des Parties et des intervenants dans les trois pays en vue de conserver le monarque, d'établir un PANAC connexe et d'étudier la possibilité d'établir des synergies avec d'autres activités de la CCE. (Le diaporama complémentaire figure à l'**annexe G**.)

Point 3.3 Soutien aux activités environnementales dans les collectivités locales

Le président invite le directeur exécutif, M. Vásquez, à présenter deux projets dont le premier consiste à soutenir la contribution de la CCE à l'organisation, en 2008, d'une conférence sur la salubrité de l'environnement des autochtones en Amérique du Nord. Le Conseil appuie fortement ce projet et estime important que les collectivités autochtones participent aux activités de la CCE en lui faisant bénéficier de leurs précieuses connaissances sur les questions environnementales. Le Conseil adopte la résolution n°07-10 prescrivant au Secrétariat de faciliter et de soutenir la tenue d'une telle conférence. Le Mexique souhaite accueillir cette conférence en 2008.

En deuxième lieu, M. Vásquez présente une proposition visant à ce que la CCE soutienne la participation d'organismes communautaires à ses projets dans le cadre du Plan opérationnel pour 2008 à 2010. Le Conseil estime important d'établir de solides critères de sélection ainsi qu'un système de reddition de comptes en matière de rendement afin d'obtenir des résultats tangibles et d'améliorer le degré de pertinence des activités de la CCE aux yeux des collectivités locales.

Point 3.3.1 Le bâtiment écologique

Une représentante du *Consejo Nacional de Vivienda* (Conseil national du logement), M^{me} Evangelina Hirata, et un représentant du Semarnat, M. César Chávez Ortiz, font état des observations exprimées récemment à Mexico au cours d'un atelier sur le bâtiment écologique, et présentent une proposition au Conseil visant à ce que le Mexique élabore et promeuve un système concerté de cotation des bâtiments écologiques. Le Conseil admet que ce projet offrira une possibilité de collaboration trilatérale et de participation des intervenants, et pourrait améliorer fortement le bien-être des collectivités au Mexique. Le Conseil adopte donc la résolution n°07-11 autorisant l'utilisation de ressources de la CCE pour financer la tenue, en 2007, d'un atelier visant à ce que le Mexique renforce ses capacités d'élaborer un système de cotation des bâtiments écologiques. (Le diaporama complémentaire figure à l'**annexe H.**)

Point 4 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail sur l'environnement et le commerce

Le coprésident du Groupe de travail sur l'environnement et le commerce, M. Enrique Lendo Fuentes, rend compte des conclusions de la réunion que ce groupe a tenue la veille. Il précise qu'elle a donné lieu à un examen de projets en cours relatifs au commerce, et que les membres ont montré un vif intérêt pour la réalisation d'activités commerciales dans la perspective de viabiliser l'environnement. Il indique également que les membres ont proposé d'examiner les relations entre la CCE et la Commission de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). En dernier lieu, il mentionne que le Groupe de travail envisage de se réunir à nouveau un peu plus tard au cours de l'année. Le Conseil reconnaît le rôle essentiel des projets de la CCE qui ont trait au commerce ainsi qu'une collaboration de travail avec les fonctionnaires de ce domaine, et il convient que la compétitivité économique et les travaux visant à viabiliser l'environnement vont de pair. (Le diaporama complémentaire figure à l'**annexe I.**)

Point 5 Amélioration de la pertinence des activités de la CCE

Le directeur exécutif, M. Vázquez, présente une proposition visant à jeter certaines des bases requises afin d'éclairer le processus de planification stratégique de la CCE pour 2010 à 2015. Il précise que cette proposition prévoit de dresser un plan de travail en vue d'établir des rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord, ainsi qu'une nouvelle activité consistant à cerner les tendances qui pourraient grandement influencer sur les conditions environnementales. Outre l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement, le Conseil adopte la résolution n°07-14 prescrivant plus précisément à la CCE de consacrer des ressources à la rédaction de documents d'information sur d'importants thèmes environnementaux en vue de les présenter au Conseil lors de sa session ordinaire de 2008. Le Conseil estime également important d'établir des indicateurs qui permettront d'évaluer clairement les progrès accomplis par les trois pays. Le Conseil adopte par ailleurs la résolution n°07-12 prescrivant au Secrétariat d'entreprendre la compilation et la synthèse d'analyses, déjà réalisées et en cours, des tendances à long terme dans chacun des trois pays, et de débiter des travaux en prévision

d'une conférence sur les perspectives environnementales en Amérique du Nord qui se tiendra en 2008.

Le Conseil fait également remarquer qu'il est important de faire participer les intervenants des trois pays à l'amélioration de la pertinence des activités de la CCE, et encourage les efforts déployés dans ce sens. Le Mexique suggère d'envisager le renforcement des relations avec le secteur universitaire. (Le diaporama complémentaire figure à l'**annexe J**.)

Point 6 Préparation de la conférence de presse

Le directeur des communications, M. Evan Lloyd, explique de quelle manière se déroulera la conférence de presse, et le Conseil approuve ensuite le communiqué qui sera diffusé au cours de cette conférence.

Point 7 Mot de la fin et signature des résolutions

Avant de signer les résolutions, les membres du Conseil échangent des cadeaux et formulent quelques dernières observations, notamment pour déclarer que la réunion a constitué une réussite et remercier le Mexique de son hospitalité. Les ministres procèdent ensuite à la signature des résolutions qu'ils ont adoptées au cours de la séance.

Point 8 Réunion avec le CCPM

M^{me} Irene Henriques demande à l'assistance d'excuser les membres du CCPM qui ne peuvent assister à cette réunion, et concentre ensuite son intervention sur le retard des Parties à répondre aux communications de citoyens ainsi que sur le fait que cela entache la crédibilité de la CCE et du CCPM. Elle rappelle au Conseil qu'il faut instaurer une justice procédurale et veiller à ce que le processus relatif aux communications soit rapide, ouvert et efficace, et donne lieu à une reddition de comptes.

M^{me} Adriana Nelly Correa aborde la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord et expose les conclusions de la réunion que le CCPM a tenue à l'automne de 2006, notamment certaines des recommandations énoncées dans l'avis du CCPM au Conseil n°07-01. Celles-ci comprennent la nécessité de recueillir davantage d'informations sur la dégradation de l'environnement reliée au commerce, la promotion de mécanismes axés sur les forces du marché en vue de conserver la biodiversité, et la compilation d'études de cas et de réussites en vue de les diffuser.

M. Jean-Guy Dépôt fait état des conséquences non intentionnelles du commerce de marchandises interdites dans l'un ou l'autre des trois pays signataires de l'ALÉNA, et estime nécessaire que ceux-ci adoptent simultanément un programme interdisant la vente de tout moteur conventionnel à deux temps. Il soutient que ces moteurs représentent un danger car ils fonctionnent avec un mélange d'essence qui constitue un polluant persistant et tue les poissons et la faune lorsqu'il est rejeté dans l'environnement.

M^{me} Patricia McDonald estime nécessaire de renforcer la participation du public aux activités de la CCE. Elle fait état d'une lettre récente des comités consultatifs national et gouvernemental des États-Unis qui préconisent des moyens d'améliorer la pertinence de ces activités. Elle félicite le Conseil de soutenir et de financer les projets locaux en soulignant qu'il s'agit d'une mesure importante pour assurer cette participation de la part du public.

M. Eduardo Rincón aborde la participation des collectivités rurales aux activités de la CCE en soutenant qu'il est important de résoudre les problèmes environnementaux à l'échelon local et d'aider les citoyens des zones rurales à prendre soin de leur environnement. Il encourage les membres du Conseil à collaborer afin de trouver des moyens concertés d'aider les collectivités locales, notamment en diffusant de l'information environnementale et en élaborant d'autres outils pour améliorer le bien-être des populations rurales.

M. Dinker Desai aborde la question du bâtiment écologique en Amérique du Nord en rendant compte des conclusions de l'atelier que le CCPM a tenu en mai 2007 à Seattle, dans l'État de Washington. Il mentionne que parmi les recommandations qui en ont découlé, l'une d'elles consiste à mener des études de cas et à mesurer les économies d'énergie réalisées grâce aux bâtiments écologiques. Il souligne également la nécessité d'instaurer des mesures financières incitatives étant donné que les approches volontaires ne donnent pas suffisamment de résultats. En dernier lieu, il fait part de la nécessité d'élaborer des prototypes de bâtiment distincts adaptés aux différentes zones climatiques, et de concevoir des techniques abordables et simples pour favoriser l'implantation du bâtiment écologique au Mexique.

Les membres du Conseil remercient ceux du CCPM pour leurs interventions en les assurant qu'ils accorderont toute l'attention voulue aux questions qu'ils ont soulevées. Ils se disent également en accord avec la nécessité de répondre plus rapidement aux communications de citoyens, et font remarquer que les résolutions visant à protéger les marsouins du golfe de Californie et le monarque constituent de bons exemples de mesures destinées à conserver la biodiversité. Les membres du Conseil reconnaissent également l'importance de la participation du public aux activités de la CCE, et conviennent que le fait que des représentants de ce dernier aient assisté à la présente séance s'est avéré des plus bénéfiques.

Point 9 Partie publique de la session du Conseil

À la suite d'observations préliminaires sur le déroulement de cette séance par la présidente du CCPM, M^{me} Irene Henriques, deux membres de l'assistance rendent compte des conclusions de l'atelier public et du déroulement de la séance de réseautage tenus la veille. Ces résumés sont suivis par des exposés prononcés par des orateurs choisis à l'avance. (Un compte rendu de toutes les interventions faites durant cette partie publique de la session ainsi que des réponses du Conseil figure à l'**annexe K.**)